

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 4 novembre 2022 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 8 novembre 2022.

Ordre du Jour

- Salle de Sports : proposition mandat d'études ALTER
- Vente de l'ancienne bibliothèque
- Subvention communale au profit du CCAS
- Convention Territoriale Globale : avenant
- Attribution de Compensation d'investissement en matière de voirie – validation du montant
- Eclairage public – poursuite de la réflexion sur la sobriété
- Proposition de motion par l'Association des Maires de France
- Compte rendu des commissions
- Décisions du maire prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le huit novembre deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M. DAGUIN, Mme GODINEAU, M ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, DELAUNAY, FRÉMY, GORREC, MOUKADEME, PAULT (à partir du point 4) et SÉCHET, MM. CUVELIER, LÉGER, MEUNIER, PELLOIN et QUILEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : néant

Secrétaire de séance : M. ROUSSEL

Le compte rendu de la séance du 4 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

SALLE DE SPORTS – PROPOSITION MANDAT D'ÉTUDES ALTER
--

Lors de la séance d'octobre, le Conseil Municipal avait décidé de reporter ce point à la séance de novembre dans l'attente de la rencontre à venir entre le CAUE et la commission bâtiments.

Il s'avère que la tarification proposée par le CAUE est plus élevée et que le délai pour le démarrage du projet est plus long.

DCM 2022-39 – Mandat d'études avec ALTER sur le projet de rénovation de la salle de sports

Après avoir entendu le compte rendu de la réunion de la commission, le Conseil Municipal délibère sur le mandat d'études proposé par ALTER, précédemment transmis aux conseillers, et donne son accord à l'unanimité.

VENTE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

Lors de sa séance du 3 mai, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur la cession de l'ancienne bibliothèque et la salle des Pensées.

L'agence immobilière a trouvé un acquéreur et un compromis de vente a été dressé sur la base suivante : vente des parcelles AC 66 et 87 d'une contenance de 1a 89ca au prix de 120 000 € net vendeur.

La vente intervient sous condition et charge d'apposition d'une plaque « commémorative » rappelant l'historique du bâtiment.

DCM 2022-40 – Vente de l'ancienne bibliothèque

Le Conseil Municipal donne son accord sur la vente du bâtiment communal « ancienne bibliothèque » au prix de 120 000 € et autorise le maire à signer l'acte notarié, à l'unanimité.

SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DU CCAS

Dans le cadre de son atelier numérique et suite à une proposition d'acquisition de matériel reconditionné, le CCAS a décidé d'acquérir 4 ordinateurs portables pour un montant total de 1 240 € HT soit 1 488 € TTC.

Cette commande groupée (avec les communes de Denée, Rochefort, Val du Layon) est éligible à une subvention de 80 % de l'Etat sur le montant HT.

Cette acquisition n'était pas prévue lors du vote du Budget Primitif et, le CCAS ne disposant pas de réserves, il n'y a pas les crédits nécessaires.

Aussi, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1 500 €, du budget communal au profit du budget CCAS, sachant qu'il n'y a pas eu de subvention communale en 2022. Il est proposé d'imputer cette somme sur les dépenses imprévues du budget principal.

DCM 2022-41 – Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement d'une subvention de 1 500 € au CCAS et dit que la somme sera prise sur les dépenses imprévues du budget principal.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - AVENANT

Une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée entre la CCLLA et la CAF, de 2022 à 2024. Pour rappel, la CTG établit un partenariat par lequel une collectivité (la CCLLA) s'engage à réaliser des actions nouvelles ou développer des actions existantes en direction des habitants de son territoire dans les domaines de l'enfance, jeunesse, habitat, handicap, accès aux droits et services...etc.

En contrepartie, la CAF s'engage à apporter un financement à ces actions.

L'avenant proposé et adressé préalablement aux conseillers vise à inclure les communes comme signataires de la convention et déterminer les périmètres d'intervention de chacune. Pour notre Commune, sont inscrites les actions : accueil périscolaire, accueils de loisirs enfance, accueils de loisirs ados.

DCM 2022-42 – Avenant à la convention territoriale globale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, donne son accord sur l'avenant à la convention territoriale globale 2022-2024 et autorise Mme le maire à le signer.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT EN MATIERE DE VOIRIE

L'attribution de compensation (AC) pour les travaux de voirie en investissement, initialement décidée par le conseil municipal, s'élevait à 20 000 € annuel. Afin d'augmenter cette provision en vue de futurs travaux, tout en préservant sa capacité d'autofinancement, le conseil municipal a décidé de porter cette attribution à 60 000 € au budget primitif 2022.

La CCLLA souhaite figer les attributions de compensation de voirie jusqu'à la fin du mandat et sollicite les communes pour valider leurs attributions de compensations voirie respectives avant la fin de l'année.

DCM 2022-43 – Détermination du montant de l'attribution de compensation d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le montant de l'attribution de compensation d'investissement à la 60 000 € annuelle.

ÉCLAIRAGE PUBLIC – POURSUITE DE LA RÉFLEXION SUR LA SOBRIÉTÉ

La commission Voirie Assainissement a débuté son travail sur les possibles économies en matière d'éclairage public.

Trois réflexions :

- Allumage et extinction à 21h de l'éclairage public partout (contre 22h en N-1 et 23h en N-2)
- Pas d'allumage sauf aux traversées piétonnes, notamment sur les routes départementales jusqu'à 21h
- Pas d'allumage sauf aux traversées piétonnes, notamment sur les routes départementales, mais avec changement des candélabres pour permettre un système d'allumage à détection de mouvements, à LED

La commission attend le retour du SIEML.

La commission envisage également de déterminer si certains autres candélabres devraient être maintenus (salle de sports, commerces...).

PROPOSITION DE MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France (AMF) sollicite les communes et intercommunalités pour soutenir une motion visant à exprimer les inquiétudes des collectivités locales à continuer à assurer leurs missions de service public dans un contexte où leurs ressources sont fragilisées par la hausse des coûts, de l'énergie en particulier.

DCM 2022-44 – Vote de la motion de l'association des Maire de France

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la motion proposée par l'AMF.

MODIFICATION DES TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE

Les tarifs de locations contiennent une colonne dérogatoire « Théâtre » qu'il est proposé de supprimer.

Il est ajouté une précision sur le règlement : la priorité aux locations à titre onéreuses n'est valable qu'au-delà de 6 mois par rapport à la date de l'évènement. On garantit ainsi aux

associations, bénéficiant de la gratuité, qu'elles pourront occuper la salle 6 mois avant l'évènement.

DCM 2022-45 – Modification des tarifs des salles – Espace Loisirs Le Coteau

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la suppression du tarif dérogatoire « théâtre » ainsi que sur la modification du règlement proposé.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES
--

- Commission Culture Communication Tourisme

M ROUSSEL rappelle la tenue du Festival Arts d'Hiver.

Les taux de remplissage sont bons.

Il précise que le coût du Petit Mozéen augmente en raison du coût du papier.

- CCAS

Le repas des aînés a été une réussite. Les bénévoles et les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont été particulièrement impliqués et sont remerciés.

Le Foyer Logement est toujours en sous-effectif.

- Conseil Municipal des Jeunes

Fin du mandat en février 2023

L'achat d'une table et de la balançoire a été validé pour 3 000€

Une réunion est à prévoir pour déterminer l'emplacement et fixer une date d'inauguration (peut-être en commun avec le projet 1 arbre – 1 naissance)

Pour le prochain mandat, il serait envisagé d'inclure l'animateur Clément sur le fonctionnement et d'ouvrir le CMJ aux enfants de 6^{ème} / 5^{ème}

Pour le projet GO MOOV (structures autour de l'étang), le dossier administratif s'avère très lourd à porter

- Animation Intergénérationnelle – Accompagnement à l'emploi

Mme PAULT indique que la sortie Hockey sur Glace a permis à 63 personnes d'aller assister à un match (440 € de coût pour le car + 315€ de billets).

Mme PAULT précise que le budget pour la semaine bleue a été de 560€.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

- Décision n° 2022-50 du 04.08.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AA 129 située(s) « Rue de la Croix Blanche »
- Décision n° 2022-51 du 26.08.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) ZN 57 et 59 située(s) « Les Gâts »
- Décision n° 2022-52 du 07.09.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) ZK 101 située(s) « 13, rue des Aubépines »

- Décision n° 2022-53 du 17.09.2022 : Décision modificative de l'acte constitutif de la régie « prestations diverses » pour l'inclusion d'un système de paiement par TPE.
- Décision n° 2022-54 du 09.09.2022 : Passation marché d'un montant de 1.00 € TTC/billet avec l'entreprise OFFICE DE TOURISME ANJOU VIGNOBLE ET VILLAGES pour la prestation « service de billetterie en ligne ».
- Décision n° 2022-55 du 19.10.22 : Passation marché d'un montant de 5 964.00 € TTC avec l'entreprise COLLECTIF MOBIL CASBAH pour la prestation « mise à disposition de lieux de spectacles ».
- Décision n° 2022-56 du 19.10.22 : Passation marché d'un montant de 480.00 € TTC avec l'entreprise BODET TIME ET SPORT pour la prestation « assistance au système d'affichage sportif ».

QUESTIONS DIVERSES

- Avenir de la délégation du service public de l'assainissement avec la SUEZ : la CCLLA souhaite que la DSP puisse prendre fin, ce qui serait également le souhait de SUEZ.
- Demande de sponsoring 4L Trophy : 400 euros pour l'apposition du logo sur la vitre du véhicule.

DCM 2022-46 – Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le versement d'une subvention de 400 € au 4L Trophy auquel participe un jeune de la commune.

- La FFE nous informe que la jeune Cléa MARTIN a obtenu une médaille de bronze à une compétition de horse ball. Le Conseil Municipal lui adresse ses félicitations
- La société ATHEX fait un don de mobilier à la Commune. Le Conseil Municipal remercie vivement cette entreprise et a pris attache auprès des écoles notamment pour une redistribution.

Fait à Mozé sur Louet le 14 novembre 2022

Le Maire

Joëlle BAUDONNIÈRE

Signé